

**Le *Te Deum* est une hymne catholique aux origines très anciennes puisqu'elle remonte au IV<sup>e</sup> ou Ve siècle. Il s'agit d'une doxologie, c'est à dire un chant de louange. Dans la liturgie romaine, elle est notamment chantée le 31 décembre ce qui est la première raison de sa présence ici.**

En France, elle était toujours chantée pour le sacre des rois. Dans le cadre profane (le masculin est alors de rigueur), cet hymne était chanté dans toutes les occasions festives pour louer et remercier Dieu, particulièrement pour fêter des victoires militaires, mais aussi pour des événements comme les traités de paix ou les mariages, naissances et guérisons dans la famille royale. Le *Te Deum* était alors interprété en plain-chant afin que tout le peuple puisse participer à la liesse, la mélodie usuelle dans la liturgie était connue de tous. Les témoignages, chroniques et mémoires attestent de son usage sur les champs de bataille au moment de la victoire, le faisant entrer en quelque sorte dans le répertoire militaire, la deuxième raison de sa présence ici.

[youtube]<http://youtu.be/sqwV9I-U8ds>[/youtube]

En 1677, pour le baptême de son fils aîné dont le parrain était Louis XIV, Lully fit exécuter un *Te Deum* sous la forme d'un motet qu'il venait de composer. Ce n'était pas la première interprétation de ce texte sacré, loin de là, puisque de nombreux compositeurs avaient déjà écrit des partitions pour plusieurs voix et pour orgue. Mais la composition de Lully rencontra un énorme succès qui transforma ce morceau célèbre pour en faire une sorte de composition officielle, anticipant sur le rôle que joueront plus tard les hymnes nationaux. Le texte de cette hymne a toujours inspiré les compositeurs encore de nos jours. Dans les premiers temps de la Révolution, le *Te Deum* restait employé pour les grandes cérémonies comme la fête de la Fédération, c'était la partition de Gossec qui était alors utilisée.

Signe de son importance dans le répertoire populaire, il fut réintroduit dès la signature du Concordat, mais avec une partition de Paisiello qui sera réutilisée pour le sacre. Par contre, dans le cérémonial des grandes festivités militaires du Champ-de-Mars impliquant la participation de l'assistance, la mélodie la plus connue, celle du plain-chant devait être interprétée. Ainsi pour la distribution des aigles de 1804, celle de 1815, puis la remise des drapeaux de 1816. Les remises d'emblèmes effectuées par les monarques suivants se firent sans *Te Deum*, les orchestres militaires assurant la partie musicale de la nouvelle liturgie militaire et civile. Il faut attendre 1879, pour que la France se dote d'un hymne national.

Le *Te Deum* (plus exactement son prélude) fait une réapparition en 1954 dans la mémoire populaire par son utilisation dans le célèbre générique de l'Eurovision après la découverte de cette partition de Charpentier. Cette œuvre avait été composée pour fêter la bataille de Steinkerque en 1692. Le *Te Deum* est bien peu chanté de nos jours mais il reste pourtant un véritable monument de la mémoire musicale française et européenne.

[youtube]<http://youtu.be/ejvIA-8nXY>[/youtube]